

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le vendredi 26 avril dernier, l'Université de Lorraine a été informée que des messages à caractère raciste étaient diffusés au sein de la promotion de licence 2 de Sociologie à l'UFR Sciences Humaines et Sociales (SHS) à Metz.

Etant donné la gravité de ces faits, le président de l'Université de Lorraine a demandé au directeur de l'UFR SHS Metz, accompagné du vice-président Egalité-Diversité ainsi que des affaires juridiques de l'université, de conduire une première enquête afin de qualifier les faits et d'identifier les personnes impliquées.

Cette étape est désormais terminée et se conclut avec la remise d'un rapport s'appuyant sur les témoignages et documents recueillis.

Sur la base de ces éléments, le Président de l'Université de Lorraine donne une suite à la fois disciplinaire et judiciaire aux faits :

- en saisissant la section disciplinaire compétente de l'université concernant les deux étudiants auteurs des messages. Conformément au Code de l'éducation, il lui appartiendra d'instruire « par tous les moyens qu'elle jugera propres à l'éclairer » et de rendre une décision à l'encontre des étudiants traduits devant elle. En effet, elle seule dispose d'un pouvoir de sanction vis-à-vis des étudiants.
- en complétant le signalement déjà effectué au Procureur de la République par la transmission des éléments recueillis.

Les principales conclusions de l'enquête préliminaire sont les suivantes :

- Une dizaine d'étudiants de la promotion ont créé un groupe d'échange privé sur Facebook Messenger en novembre 2018 à l'occasion d'une soirée d'intégration. Ce groupe n'a absolument pas été créé avec l'intention d'échanger des propos racistes ou discriminatoires ;
- Les échanges au sein de ce groupe ont principalement porté sur la vie étudiante et la vie de la promotion ;
- Ce groupe a néanmoins été le lieu de publication de photos sans l'accord des personnes concernées ;
- En décembre 2018, à deux reprises et à intervalle d'une semaine, des propos racistes ont été tenus ;
- Aucun élément à ce jour ne permet de penser qu'il existait un système globalement raciste ou ségrégationniste au sein de la promotion. Les regroupements dans les salles de cours se seraient constitués par affinités et les étudiants coopéreraient les uns avec les autres dans certains travaux de groupe de manière indifférenciée ou par la transmission de cours.

Quelle que soit l'intention avec laquelle ils ont été publiés, les messages à caractère raciste tenus en décembre 2018 ne peuvent et ne doivent être tolérés, notamment, dans la communauté universitaire.

Les instances compétentes doivent désormais instruire les faits et leur donner une suite conforme aux textes en vigueur. C'est à la justice et à la section disciplinaire de remplir leur office aujourd'hui avec toute la sérénité nécessaire.

Au-delà du choc provoqué par ces faits il convient de travailler collectivement à ce qu'ils ne puissent plus se produire, en s'engageant au quotidien pour réaffirmer qu'il n'y a jamais de légèreté dans un acte discriminatoire du fait de la violence que subissent ceux qui en sont la cible.

CONTACT PRESSE

David DINE

Directeur de la communication

david.dine@univ-lorraine.fr / 06 14 53 01 35

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34, Cours Léopold - BP 25233
54052 NANCY Cedex
Tél. : 03 72 74 00 00
communication@univ-lorraine.fr
www.univ-lorraine.fr

L'Université de Lorraine est un établissement public d'enseignement supérieur composé de 10 pôles scientifiques rassemblant 60 laboratoires et de 9 collègiums réunissant 43 composantes de formation dont 11 écoles d'ingénieurs. Elle compte près de 7 000 personnels et accueille chaque année plus de 60 000 étudiants. Retrouvez toute l'actu de l'UL sur factuel.univ-lorraine.fr et sur theconversation.com/institutions/universite-de-lorraine